



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Route cantonale 559 Le Mont-sur-Lausanne - Chalet-à-Gobet

Demande de crédit pour la réhabilitation de la route du Golf

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit de 9'530'000 francs pour la réfection complète de la route cantonale entre La Marjolatte et Chêne de Gland (route du Golf), sur le territoire de Lausanne et du Mont-sur-Lausanne. Long de 3 km, ce tronçon est un des plus dégradés du réseau cantonal. L'objectif est de garantir la sécurité de tous les usagers et de préserver les zones de captages d'eau potable proches de la route.

De construction ancienne, la route du Golf ne satisfait plus aux exigences actuelles du trafic et se trouve dans un état de dégradation très avancé. Toute la chaussée est déformée, parsemée de nids-de-poule. A titre provisoire, dans l'attente de la réfection générale et sur la base d'une analyse des matériaux, le Service des routes a dû procéder au printemps 2010, puis au printemps 2011 à des opérations de réfection partielle pour garantir la sécurité des usagers.

Ce tronçon de route traverse des zones de protection de source et de captages qui alimentent le réseau d'eau potable de la Ville de Lausanne et qu'il est donc impératif de protéger.

L'objectif du projet est de réhabiliter la route en la mettant aux normes en termes de structure, d'écoulement des eaux de surfaces, de visibilité et de gabarits. Des bandes cyclables d'une largeur de 1.50 m de part et d'autre seront intégrées à la voirie, car ce tronçon fait partie de la "stratégie cantonale de promotion du vélo" ainsi que de l'itinéraire VTT du centre sportif de Mauvernay. La sécurisation des traversées piétonnes au droit des sentiers forestiers par la mise en place d'îlots centraux est également prévue.

Le projet comprend également une série de mesures de compensation écologique visant à réduire son impact sur l'environnement, telles que la plantation de haies, la mise en place de systèmes d'effarouchement de la faune et la restructuration de lisières, ainsi que la compensation intégrale des surfaces défrichées. De plus, les

documents d'appel d'offres pour les travaux ont été élaborés de façon à inciter les entreprises à utiliser des matériaux recyclés et un contrôle strict de la gestion des déchets de chantier sera effectué.

Sous réserve de l'approbation du crédit par le Grand Conseil, les travaux pourront commencer en 2013 pour une durée d'environ 18 mois. Pendant le chantier, la circulation sera maintenue et réglée par des feux.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 décembre 2012

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, 021 316 70 01 Dominique Blanc, chef du Service des routes, 021 316 71 30 Martin Schneider, chef de projet, 021 316 70 91

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[Projet de decret - credit - rehabilitation RC 559](#)